

Date de convocation	<i>11 juin 2026</i>
Date d'affichage	
Date de séance	<i>19 juin 2026</i>

Étaient présents :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Cathy PUCHON		X		
Georges DOOM	X			Pour
Rauhere BOURBE	X			Pour
Aldo TIRAO	X			Pour
Tania MANEA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Teva BERNADINO	X			Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
André TEAHU	X			Pour
Ramona PIRITUA	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Patricia TERIIITERAAHAUMEA		X	André TEAHU	Pour
Léopold HORLEY	X			Pour
Jean-Claude FORTEZ	X			Pour
Carmen BOUGUES épouse PAHIO	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD		X	Yann LEU	Pour
Karyn VII	X			Pour
Mata GANAHOA	X			Pour
Muriel DAUPHIN		X	Laila TINORUA	Pour
Tetaria MATAIO		X		
Laïla TINORUA	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI		X	Jean-Pierre CHING	Pour
Moetini MOUTAME		X	Jean-Claude FORTEZ	Pour
Danilo TUAHIVAATETONOHITI	X			Pour
Nuihau LAUREY	X			Pour
Tiare PATER - POTHIER épouse BONARDI	X			Pour
Teanui VOIRIN	X			Pour
Vetea-i-te-rai ARAIPU	X			Pour
Tureremataura JORDAN	X			Pour

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf



- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
 - **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
 - **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
 - **VU** l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales ;
 - **VU** l'avis favorable de la commission des adjoints du 16 juin 2026 ;
 - **Considérant** la démission de M. Kahea VII et l'entrée en fonction de Mme. Tiare PATER- POTHIER épouse BONARDI au sein du Conseil municipal.
 - Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
 - En sa séance du 19 juin 2026 ;

ADOpte

Article 1 – À la suite de la démission de M. Kahea VII et l'entrée en fonction de Mme. Tiare PATER-POTHIER épouse BONARDI, les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions permanentes d'élus sont :

I. Commission solidarité et réussite éducative :

1. Jean-Pierre CHING, 1^{er} adjoint au maire ;
 2. Cathy PUCHON, 2^{ème} adjointe au maire ;
 3. Hinano TEISSIER, 10^{ème} adjointe au maire ;
 4. Ramona PIRITUA, Conseillère municipale ;
 5. Patricia TERIITERAAHAUMEA, Conseillère municipale ;
 6. Karyn VII, Conseillère municipale ;
 7. Tuterai TUMAHAI, Conseiller municipal ;
 8. Tiare PATER-POTHIER épouse BONARDI, Conseillère municipale ;
 9. Tureremataura JORDAN, Conseillère municipale.
- Suppléante : Marie-Rose TEURU, Conseillère municipale
 - Suppléant : Danilo TUAHIVAATETONOHITI, Conseiller municipal.

II. Commission amélioration du cadre de vie :

- a. Yann LEU, 7^{ème} adjoint au maire ;
 - b. Tania MANEA, 6^{ème} adjointe au maire ;
 - c. Monette HARUA, Conseillère municipale ;
 - d. Léopold HORLEY, Conseiller municipal ;
 - e. Jean-Claude FORTEZ, Conseiller municipal ;
 - f. Carmen BOUGUES, Conseillère municipale ;
 - g. Willma TEHIHIRA-CIBARD, Conseillère municipale ;
 - h. Teanui VOIRIN, Conseillère municipale ;
 - i. Vetea-i-te-rai ARAIPU, Conseiller municipal.
- Suppléante : Ramona PIRITUA, Conseillère municipale ;
 - Suppléant : Patricia TERIITERAAHAUMEA, Conseillère municipale.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

III. Commission économie et développement des quartiers :

- a. Rauhere BOURBE, 4^{ème} adjointe au maire
 - b. Georges DOOM, 3^{ème} adjoint au maire
 - c. Teva BERNADINO, 9^{ème} adjoint au maire
 - d. Patricia TERIITERAAHAUMEA, Conseillère municipale
 - e. Laila TINORUA, Conseillère municipale
 - f. Moetini MOUTAME, Conseiller municipal
 - g. Danilo TUAHIVAATETONOHITI, Conseiller municipal ;
 - h. Tiare PATER-POTHIER épouse BONARDI, Conseillère municipale ;
 - i. Tureremataura JORDAN, Conseillère municipale.
- Suppléante : Carmen BOUGUES, Conseillère municipale ;
 - Suppléante : Mata GANAHOA, Conseillère municipale.

IV. Commission aménagement et développement urbain :

- a. Aldo TIRAO, 5^{ème} adjoint au maire ;
 - b. Teva BERNADINO, 9^{ème} adjoint au maire ;
 - c. Franck LEVAUDI, Conseiller municipal ;
 - d. André TEAHU, Conseiller municipal ;
 - e. Mata GANAHOA, Conseillère municipale ;
 - f. Muriel DAUPHIN, Conseillère municipale ;
 - g. Tuterai TUMAHAI, Conseiller municipal ;
 - h. Teanui VOIRIN, Conseillère municipale ;
 - i. Vetea-i-te-rai ARAIPU, Conseiller municipal.
- Suppléant : Jean-Claude FORTEZ, Conseiller municipal ;
 - Suppléant : Irwin FAATAU, Conseiller municipal.

V. Commission ressources

- a. Georges DOOM, 3^{ème} adjoint au maire ;
 - b. Jean-Pierre CHING, 1^{er} adjoint au maire ;
 - c. Maguerite JURD, 8^{ème} adjointe au maire ;
 - d. Franck LEVAUDI, Conseiller municipal ;
 - e. André TEAHU, Conseiller municipal ;
 - f. Karyn VII, Conseillère municipale ;
 - g. Laila TINORUA, Conseillère municipale ;
 - h. Nuihau LAUREY, Conseiller municipal ;
 - i. Vetea-i-te-rai ARAIPU, Conseiller municipal.
- Suppléante : Muriel DAUPHIN, Conseillère municipale ;
 - Suppléant : Irwin FAATAU, Conseiller municipal.

Article 2 – La délibération n°67/2026 du 7 mai 2026 portant composition des commissions permanentes d'élus est abrogée.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

DE-987-200013753-20260619-109_2026-DE

Article 4 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 19 juin 2026,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le Maire,


Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf